



FLASH INFOS n° 84 - Mai 2022

Commune de MAGNAC-LAVAL



et



Magnac-Laval a accueilli le 10 mars 2022 deux familles ukrainiennes, Olga et ses filles Katia (17 ans) et Dasha (4 ans et demi) ainsi que Tatiana avec sa fille Alina (15 ans). Elles ont fui la région de Kiev, en laissant derrière elles, leur père et leur mari mais aussi le fils de Tatiana, Arthur 24 ans, qui a dû rester pour défendre son pays.

Elles sont logées dans l'appartement au dessus du Tiers Lieu (ancienne trésorerie).

Le 1er avril deux nouvelles familles sont arrivées de la ville de Pavlograd, Yuliia et son fils Taras (7 ans), ainsi qu'Hélène et ses filles Anhelina (14 ans) et Elisa (8 ans).

Yuliia est professeur d'anglais, ce qui simplifie grandement la communication ! Elles sont installées dans l'un des appartements situés au-dessus du cabinet médical.

Taras et Elisa sont accueillis à l'école élémentaire de Magnac-Laval, comme Dasha à l'école maternelle. Katia a été reçue chaleureusement au lycée de Bellac. Alina et Anhelina font leur rentrée le 6 mai au collège de Bellac.

Ces familles sont régulièrement visitées par des bénévoles, et conduites chaque semaine à Mézières où elles retrouvent des compatriotes. Grâce à un groupe de volontaires, les mamans apprennent activement le français au Tiers lieu trois fois par semaine.

Merci à tous, pour votre générosité, votre temps, votre présence à leurs côtés.

Leur courage nous impose d'agir pour elles. Nous n'oublions pas que Magnac-Laval fut déjà plusieurs fois grande terre d'accueil durant les guerres.



Une borne de recharge pour les véhicules électriques a été installée devant la mairie par le SEHV qui devrait bientôt la mettre en service. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Il s'agit d'une borne dite « normale » de 22 kVA sur laquelle deux véhicules peuvent se charger en même temps. Les places de parking attenantes leur sont dédiées.

Cette borne est recensée sur l'application **chargemap.com** à destination des usagers de véhicules électriques. Une raison de plus pour les automobilistes de faire escale à Magnac-Laval.

Des plaquettes « Mode d'emploi » incluant les tarifs en vigueur sont à disposition à la mairie ou en format numérique sur le site du SEHV.

Calendrier des manifestations

Handball Club de Magnac-Laval

Tournoi sur gazon, le 26 juin 2022 au stade municipal

De 9h à 19h, tournoi loisir de handball sur gazon entre équipes de 6 à 10 joueurs et à partir de 15 ans. Possibilité de se restaurer sur place.

Tarifs : 5€ /personne, inscription sur place

Tournoi féminin, le 27 août 2022 au gymnase

De 10h à 19h, Tournoi de préparation amical national de Handball Féminin. Possibilité de se restaurer sur place.

Tarifs : Entrée libre pour les spectateurs et sur inscription gratuite avec un chèque de caution pour les équipes.



Mesures anti-COVID mises en place. En fonction de l'évolution de l'épidémie et des conditions au moment de l'événement, les mesures qui seront applicables seront respectées (port du masque, respect des gestes barrières, utilisation du gel hydroalcoolique)

Pascal CUISINIER 06.76.64.47.98
(pascal.cuisinier0017@orange.fr)

Elodie LEPEYTRE 06.45.50.04.96
(lepeytreloдие@outlook.com)

Circuit du Patrimoine

La commune de Magnac-Laval et Magn'accueil proposent une découverte du patrimoine architectural et historique de notre bourg.

Un topoguide est à votre disposition à Magn'accueil et pour faciliter la visite, des clous de signalisation ont été posés tout le long du circuit.



Le départ du circuit se fait devant Magn'accueil.



N'hésitez pas à découvrir ou redécouvrir votre bourg et votre patrimoine.

Un nouveau thème historique, dont le titre sera divulgué prochainement, vous sera proposé les 18 et 19 septembre 2022 lors des Journées Européennes du Patrimoine.

Entrée libre

L'association de peinture de Magnac-Laval Motif, Synthèse et Métamorphose

tiendra son **exposition annuelle à Magn'accueil du 21 mai au 6 juin**, l'accrochage aura lieu le jeudi 19 et le vernissage le vendredi 20 Mai.



Cet atelier est animé par Yves LE TALLEC, ancien professeur de l'école des arts appliqués de Paris

Participent à l'exposition : Michèle Auzanneau - Michèle Bardu - Mireille Hamelin - Lucette Legrand - Janine Marcou - Hélène Martel - Marie Meynieux - Dominique Soubise



Comité des fêtes de Magnac-Laval



Fête du Printemps, les 4 et 5 juin Place de la République et théâtre de verdure

- * Samedi 4 juin
 - démonstration canine au Théâtre de verdure
 - 20h30 Concert du groupe Calypso, place de la Mairie
- * Dimanche 5 juin
 - 9h00 à 18h00, vide-greniers
 - 14h00 à 18h00 promenade en calèche
- * Durant les deux jours stand de lancer de tomahawk, toboggan gonflable et pêche aux canards
- * Restauration et buvette

Fête de la Musique et Feu de Saint-Jean, le vendredi 24 juin au Stade à partir de 18h

- * 18h00 à 20h00 chanteurs et/ou musiciens amateurs
- * 20h00 à 22h00 Concert The Rocking Boys
- * à partir de 22h00 DJ
- * 23h00 allumage du Feu de St-Jean
- * Restauration et buvette

Veille de Fête nationale, le mercredi 13 juillet au Lycée agricole à partir de 18h

- * 21h00 spectacle sosie de Claude François et ses danseuses
- * bal avec DJ et Feu d'artifice offert par la municipalité
- * Restauration et buvette



Marchés semi-nocturnes les 30 juillet et 27 août, Place de la République à partir de 17h Animation musicale

Fête de la bière le samedi 13 août au Champ de Foire à partir de 18h

- * présence de différents brasseurs
- * concert du groupe Blood of the green
- * DJ
- * Restauration (moules/frites) et buvette



Fête de l'Automne, les 17 et 18 septembre, Place de la République et Théâtre de verdure

- * Samedi soir, Concert des Bievers Valley
- * Dimanche, vide-greniers, ballade en Rosalie, voiture musicale
- * Fête foraine
- * Restauration et buvette



Amicale des Sapeurs-pompiers de Magnac-Laval

Concours de pétanque, le samedi 2 juillet 2022 en semi nocturne au Champ de foire

- * ouvert à tous, 5 € par personne
- * inscriptions à partir de 17h30
- * jet du but à 18h30
- * casse-croûte et buvette

Coups et mises, un lot à chaque joueur



**Venons nombreux aux manifestations
organisées par les associations.
Elles font vivre notre commune !**

Comité de rédaction

Présidé par Alexandra FREULON

Membres : X. GUIBERT, M. BAMBAGINI, I. PRELADE,

C. DEBROCHE, I. BAQUET, V. LALLEMENT, M. BARBOZA

Directeur de publication : Xavier GUIBERT

Le mot du maire :

Les beaux jours arrivent enfin !!



Avec les beaux jours, notre salle **MAGN'ACCUEIL** a été ré-ouverte tant pour les touristes que pour les magnachons. Plusieurs expositions y sont programmées et les panneaux, films, informations diverses vous y attendent. Billie Cottrell et Océane Saad sont à votre disposition pour vous informer sur toutes les animations de notre territoire, sur les commerces, artisans et producteurs locaux, sur les possibilités d'hébergement. Elles disposent de tous les documents nécessaires, y compris ceux de l'Office de Tourisme 0'LIM. Elles sont aussi à votre écoute attentive pour enregistrer et nous communiquer vos idées et vos suggestions. Enfin tous les bénévoles qui souhaiteraient participer à la permanence et à l'animation de Magn'accueil et du Tiers lieu sont priés de se présenter à elles. Nous les espérons de plus en plus nombreux et nous remercions dès à présent ceux qui se sont déjà engagés.

Au **Tiers Lieu** de Magnac-Laval, plusieurs ateliers fonctionnent déjà régulièrement avec succès (couture, aide aux devoirs, repair'café, cours de français pour les ukrainiennes, atelier de dessin et peinture, etc..). Louise et ses collègues assurent la planification des multiples ateliers ponctuels qui peuvent devenir permanents. Ici aussi vos suggestions sont précieuses pour faire de ce lieu le point de rencontre et de convivialité que nous souhaitons établir.

Pour parler des réalisations et nombreux projets de la municipalité, de l'avenir de la commune, de son inclusion dans notre communauté du Haut Limousin en Marche, de vos souhaits et suggestions, une **réunion publique** vous sera proposée avant les vacances d'été. Elle sera annoncée dès que possible sur le panneau lumineux, sur votre radio RMJ, sur vos smartphones par panneaupocket et les réseaux sociaux et sur Le Populaire. Nous souhaitons vraiment que vous veniez nombreux pour apporter votre contribution à la démarche d'animation de Magnac-Laval.

Enfin vous devez savoir que les évolutions actuelles des tarifs de l'énergie rendent encore plus nécessaires et urgentes toutes les économies possibles. Aussi nous vous confirmons que **l'extinction de l'éclairage nocturne** est programmée dès le 21 juin. Des précisions vous seront apportées à la réunion publique. Avec l'isolation des bâtiments communaux, déjà entreprise, c'est un nouveau pas dans la transition énergétique qui sera un point central des années à venir...

Vos associations vous invitent à de multiples **manifestations de qualité**, suite à deux années de protocole sanitaire, faites leur l'honneur d'y participer et d'y retrouver tous vos amis

Xavier GUIBERT

SOUTENEZ VOTRE CCAS

Agissez concrètement pour les publics fragiles ou en difficulté, au plus près de chez vous : **faites un don à votre centre communal d'action sociale.**

En tant qu' « organisme d'intérêt général ayant un caractère social », votre CCAS peut bénéficier de dons en contrepartie desquels vous bénéficiez de déductions fiscales.

Le CCAS de Magnac-Laval intervient, actuellement, dans plusieurs domaines :

- * Actions auprès des personnes âgées
- * repas des aînés, distribution de colis de Noël
- * Aide aux plus démunis : versement de secours financiers sur demande et justificatifs de l'assistante sociale
- * Soutien aux associations caritatives locales : Secours populaire, Restaurants du Cœur
- * Aide à la famille : bons d'achat dans les commerces locaux pour les naissances et mariages.



D'autres actions sont envisagées, actions auprès des jeunes, soutien aux familles de déplacées ukrainiennes, renforcement des actions existantes.

Pour financer tous ces domaines, le CCAS a besoin de vous !

Particuliers : Le don d'un particulier ouvre ainsi droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant, dans une limite globale de 20 % du revenu imposable.

Entreprises : En tant que mécénat social, les dons effectués aux CCAS sont déductibles des impôts sur les bénéfices des sociétés, à hauteur de 60 % du montant des versements.

Des bulletins de dons sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.